

COMOP

Territoires et coopérations

12 et 19 Novembre 2025 – Carcassonne, Montpellier, Toulouse – 144 participants

Ce compte-rendu rassemble l'ensemble des contributions du comité opérationnel. Celles-ci concernent :

- ❖ les attentes formulées par les participants vis-à-vis du COMOP,
- ❖ le temps d'échange avec l'équipe responsable du déploiement des DI à l'ARS/DOSA,
- ❖ le temps d'échange avec les intervenants qui nous ont accompagnés lors de ces journées,
- ❖ le partage suite aux ateliers de cartographie,
- ❖ les contacts des établissements ayant accepté de partager leur expérience

Le dernier chapitre rassemble les liens d'accès vers les supports et ressources.

1. LES ATTENTES POUR LE COMOP

Le comité opérationnel M.A.T.E.O. Dispositifs a été pensé comme un lieu d'échange et de construction d'un réseau d'appui et de ressources. Les participants à ce premier comité opérationnel de M.A.T.E.O. Dispositifs se sont exprimés sur leurs attentes que l'on peut résumer ainsi :

La construction d'une dynamique territoriale

Les participants expriment une forte volonté de mieux se connaître et de comprendre les enjeux territoriaux. Ils souhaitent renforcer la coopération entre les différents acteurs et établir une cartographie des établissements pour une meilleure coordination.

Transformation de l'offre et innovation

Les participants manifestent une volonté de co-construire des actions territoriales qui répondent aux besoins actuels et anticipent les évolutions futures. Ils voient le passage

en Dispositif Intégré comme une occasion d'innover dans leurs réponses, d'expérimenter de nouvelles façons de faire et de mieux accompagner les enfants.

Fonctionnement du Dispositif Intégré (DI)

Certains participants souhaitent une meilleure compréhension des concepts de Dispositif Intégré (DI), de différence entre DIME et DAME, ainsi que des implications pour les établissements comme les SESSAD.

Les participants souhaitent comprendre comment s'organiser pour fonctionner en Dispositif Intégré, dans les aspects opérationnels, managériaux et de gestion.

Des préoccupations pratiques sont soulevées, telles que la gestion des sites éclatés, l'intégration des équipes mobiles, les aspects financiers et le suivi de l'activité, les modalités de passage en Dispositif Intégré ...

Partage d'expériences

Il y a une volonté de partager des retours d'expérience et des bonnes pratiques. Les participants voient cela comme une opportunité d'apprendre les uns des autres et de construire des réponses adaptées aux besoins des enfants et jeunes accompagnés...

2. LES QUESTIONS A L'ARS

La présentation de Mesdames PELANGEON et EL FARDAOUI (ARS/DOSA) a été suivi d'un temps d'échange. Les questions suivantes ont été posées :

- ❖ Dans les départements dont le déploiement des conventions territoriales est prévu en 2027-2028, peut-on anticiper la transformation vers un fonctionnement en Dispositif Intégré notamment en lien avec SerafinPH ?
 - ❖ L'ensemble des ESMS du champ de l'enfance pourra déposer un dossier de reconnaissance administrative dès le 1er janvier 2026 auprès de l'ARS par l'ESMS.
 - ❖ Il n'est pas exigé à ce stade, de justifier un fonctionnement en Dispositif Intégré mais d'exposer la manière de fonctionner et indiquer l'efficience de cette nouvelle organisation. Comment vous positionnez-vous sur votre territoire et quelles sont vos propositions.
 - ❖ En particulier, il conviendra de clarifier votre positionnement sur le territoire et d'indiquer vos propositions concernant la simplification des appui-ressources à l'échelle territoriale.

- ❖ Vous nous invitez à être très présents dans les Comités Départementaux de Suivi de l'École Inclusive (CDSEI). Il serait intéressant que nous disposions de la cartographie élaborée par l'Education Nationale.
 - ✿ Des cartographies ont été élaborées par l'ARS mais pas encore partagées. Le maillage médico-social (MS) est plus large que le maillage de l'école. Un ESMS peut intervenir sur plusieurs bassins de vie d'élèves : il s'agit d'identifier les interlocuteurs dans un enjeu d'optimisation de l'offre MS. Il est important que l'offre actuelle ne se disperse pas sur le territoire. Le renfort du MS au travers de la fonction appui-ressources donne un autre mode d'intervention à l'école.
Il convient de s'interroger par rapport à une responsabilité populationnelle et territoriale pour soutenir une vision de proximité. Par exemple : quelles sont les zones blanches ?
- ❖ Par rapport à l'organisation souhaitée du MS en proximité des lieux de vie des enfants, comment respecter la liberté de choix des familles par rapport à l'offre de territorialisation ?
 - ✿ Cette demande doit évidemment être prise en compte mais en premier lieu, la responsabilité du Dispositif sera de développer l'appui aux partenaires de droit commun pour agir plus en proximité et de l'indiquer à la famille. A 50 km, ce ne sera pas possible d'agir sur le droit commun.
- ❖ Si la MDPH indique une orientation en SESSAD et que le Dispositif souhaite proposer d'autres modalités d'accueil, doit-on redemander à la MDPH une nouvelle orientation ? Et est-ce que cela concerne uniquement le secteur de l'enfance ?
 - ✿ L'ARS fournit en effet 2 arrêtés d'autorisation (si le Dispositif est constitué de 2 entités d'organisme gestionnaire différent) mais la MDPH disposera d'une information de l'ARS qui indique que ces entités sont partenaires.
 - ✿ Pour l'instant, le fonctionnement en Dispositif Intégré ne concerne que le secteur de l'enfance. Le sujet de l'étendre au secteur adulte est inscrit à l'agenda de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS).
- ❖ Comment les ESMS seront-ils informés de l'existence d'un fonctionnement en Dispositif Intégré d'un ESMS ?
 - ✿ Dès lors que l'autorité de tarification reconnaît un Dispositif, l'ARS transmet aux institutions un arrêté avec un budget unique pour l'ensemble du Dispositif. Les ESMS sont invités à remplir le dossier de reconnaissance administrative le plus tôt possible.
- ❖ Vous évoquez un pilotage au niveau territorial du déploiement des dispositifs par le Comité Départemental de Suivi de l'École Inclusive (CDSEI), dont la composition

n'inclut pas à ce jour de représentant des organismes gestionnaires d'ESMS. Ne pensez-vous pas que cette instance – ciblée pour être le lieu de pilotage de la coopération sur chaque territoire et le porteur du déploiement des conventions territoriales – doit intégrer une représentativité des ESMS ?

- ❖ Le principe d'une convention territoriale est décrit dans les textes réglementaires mais à ce jour, il n'existe pas d'organisation actée, notamment avec l'Education Nationale, ni d'organisation de la fonction appui-ressources. Les conventions territoriales vont donner de la lisibilité sur un fonctionnement en territoire et permettre l'évolution des projets d'établissement. La convention territoriale est l'outil offert par l'ARS pour mettre en cohérence l'ensemble des sujets.
- ❖ Chacun définit son territoire (circonscriptions administratives, scolaires...), comment peut-on travailler cette question du territoire ?
 - ❖ Effectivement, ce décret interroge la mise en cohérence des institutions. L'idée est de vouloir construire quelque chose autrement en tenant compte des différences très importantes entre départements.
 - ❖ Le CDSEI est la meilleure instance pour examiner et organiser les questions d'école. Par exemple, partager les espaces pour s'implanter dans l'école, s'inspirer du fonctionnement des Dispositifs d'AutoRégulation (DAR).
- ❖ Les CDSEI sont-elles les instances de décisions légitimes du déploiement des DAR et UEMA/UEEA ?
 - ❖ Oui, il convient de d'échanger à propos de ces implantations dans le CDSEI.
- ❖ Les Unité d'Enseignement en Maternelle ou en élémentaire (UEMA, UEEA) et les DAR participent-ils pleinement du Dispositifs (FINESS) ?
 - ❖ Oui !
- ❖ Quelle est l'organisation proposée lorsque la signature du CPOM est lointaine ?
 - ❖ Les CPOM signés à partir de 2026 comporteront des fiches actions Dispositifs et des indicateurs associés.
 - ❖ La question d'une date de signature lointaine de CPOM peut être signalée dans le dossier de reconnaissance administrative. Cette situation sera examinée au cas par cas.
- ❖ Quels sont les prérequis pour fonder un Dispositif ?
 - ❖ 3 modalités d'accueil seul ou en conventions entre plusieurs organismes gestionnaires.

3. LES ECHANGES SUITE AUX INTERVENTIONS DE NOS INVITES SEBASTIEN CARRIE ET AGNES KABANTCHENKO.

Les interventions ont donné lieu à des échanges fournis, de questions-réponses, d'appréciations, de réactions.

SEBASTIEN CARRIE

Sébastien CARRIE répond ou réagit à des questions ou appréciations :

- ❖ Le décret souligne la responsabilité territoriale populationnelle. Quel est le périmètre de la responsabilité du Directeur/Directrice de l'ESMS/du Dispositif intégré sur son territoire ?
- ❖ L'échelle du territoire est à interroger. Quelle échelle s'avère pertinente ? Département ? infra-département ? Territoire subjectif, vécu, de l'enfant ? Territoire de l'ESMS, du dispositif ? Il est important de choisir le niveau qui vous paraît pertinent à l'issue de vos discussions, réunions, avec vos partenaires.
- ❖ L'espace central est celui de la scolarisation et non plus de l'ESMS d'où l'intérêt de faire de la cartographie autour des lieux scolaires.
- ❖ Chaque ESMS est légitime à établir des cartes, à produire des données. Vous êtes invités à croiser les données et les cartes. Pour faire de la cartographie et de l'analyse territoriale, vous pouvez également vous appuyer sur des personnes ressources au Conseil Départemental, au sein de l'équipe régionale M.A.T.E.O. Dispositifs, au CREAI ORS Occitanie...
- ❖ Comment "faire territoire" avec les outils du numérique et avec les pratiques des jeunes accompagnés ?
- ❖ Il insiste sur l'importance en période de changement, de privilégier la dimension relationnelle (communauté de pratique). Il est important pour les acteurs du médico-social, de se rapprocher des acteurs du droit commun.

AGNES KABANTCHENKO

- ❖ Vous avez indiqué préférer le terme de « continuité de service » au terme de « parcours » de la personne accompagnée. Pour moi, la continuité de service ne renvoie pas à la personne mais à l'activité des professionnels alors que le parcours renvoie aux questions d'autodétermination.
- ❖ Le parcours appartient à un jeune et la notion d'autodétermination est effectivement prépondérante. La rupture de parcours est plutôt une rupture de continuité de service intégrant un système d'acteurs.

- ❖ Notre institution accueille des jeunes polyhandicapés et de la très grande déficience. Comment peut-on envisager « l'inclusion » ?
 - ❖ Il est en effet nécessaire d'intégrer la notion d'échelle territoriale et la typologie du public accueilli avec l'idée de construire une réponse graduée ; par exemple :
 - dans des Établissements et Services pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP), la part de soin est très importante,
 - la problématique pour les déficients sensoriels est plutôt liée à l'échelle territoriale des coopérations départementales et régionales.
 - ❖ Comment l'établissement à visée domiciliaire peut-il élargir les possibles pour ces jeunes ? Peut-être travailler sur l'organisation des espaces internes ?
 - Ex d'une MAS à Montreuil (La Maison des Amis) qui organise son fonctionnement sur le principe de « co-location/habitation » (<https://afhar-tcl.fr/%F0%9F%8F%A1-la-maison-des-amis-un-avenir-en-devenir-pour-huit-jeunes-adultes/>)
- ❖ Vous avez posé la question du positionnement de nos institutions comme « spécialistes » (vision actuelle) ou « généralistes » (ce que nous devenons par les orientations multiples qui sont opérées actuellement). Quels sont les leviers pour répondre aux demandes d'orientation qui évoluent ?
 - ❖ Le décret sur la nomenclature de 2017 invite les ESMS à une diversité de profil. Et c'est bien toute la question d'équilibre entre technicité et proximité à trouver. L'idée d'une organisation territoriale « intégrée » est d'être sur des coopérations qui permettent de se mettre à plusieurs pour y répondre. Les appels à projets nous invitent à ne pas travailler seuls. Craintes et attentes s'expriment par rapport à la convention cadre qui interroge sur la question de l'animation des territoires.
 - ❖ Le second équilibre à trouver est celui entre l'accompagnement individualisé inclusif, dans l'environnement (1 :1), et donc la disponibilité des professionnels à l'assurer. Le coût global des parcours « inclusifs » n'est pas estimé. Dans tous les cas, cela nécessite de bien évaluer la file active « raisonnable » pour parvenir à l'équilibre entre l'accueil interne et l'accompagnement à investir sur les lieux de vie, la coordination des parcours et des partenaires.

4. LES OUTILS ET METHODES DE CARTOGRAPHIE SONT-ILS DES LEVIERS POUR FAVORISER LES COOPERATIONS ET FAIRE DISPOSITIF ? COMMENT PEUT-ON LES UTILISER ?

Lors des ateliers, l'outil « cartogéovie » a été expérimenté pour cartographier les lieux de vie des jeunes et cartographier les partenaires en ajoutant des informations subjectives (émotions, affects, ressentis) aux éléments objectifs tels que l'adresse et l'objet (domicile, institution, école...).

D'autres outils de cartographie existent et sont complémentaires (cf chapitre 6 : supports et ressources). Ces échanges avaient pour objectif de réfléchir sur les possibilités offertes par un outil de cartographie pour favoriser les coopérations et faire Dispositifs.

Construction de projets individualisés

Cet outil peut faciliter la construction de projets personnalisés (PPA) et l'évaluation des besoins. Il peut aider à adapter les réponses aux attentes des jeunes. Il est visuel dans un dialogue entre le jeune et sa famille et les travailleurs sociaux.

Il permet d'intégrer des éléments comme les lieux de soins, les établissements médico-sociaux et les entreprises.

Visualisation des déplacements et activités

Cet outil permet de visualiser les trajets et activités des jeunes (ex. : trajet Douelle-Figeac, activités scolaires et extrascolaires). Il aide à identifier les distances et temps de trajet pour chaque jeune individuellement. Pour une analyse globale des transports au niveau établissement, un autre outil de cartographie, calculant automatiquement les km serait plus adapté...

Coopération et partenariats

En favorisant les échanges entre travailleurs sociaux, familles et partenaires, cet outil peut permettre de partager des responsabilités et de structurer des partenariats de qualité. Il peut faciliter la mise en réseau des acteurs et l'identification de ressources locales ou structurer des stratégies de développement.

Etablissement d'un diagnostic territorial

L'efficience de cet outil de cartographie (quelle que soit l'application choisie), passe par le partage d'un diagnostic commun et le dispositif nécessite un diagnostic commun.

Cartographie et outils de pilotage

La cartographie du territoire de l'ESMS / du Dispositif est un atout pour négocier avec les Autorités de Tarification (CPOM). Il est possible de structurer la stratégie de déploiement (antennes à créer ou à repositionner ailleurs).

L'usage de cet outil a également suscité quelques interrogations et/ou limites :

- ✿ Le temps de saisie, l'importation de données en masse à l'échelle du Dispositif, la possibilité de superposer des cartes dans l'idée de mutualiser les efforts entre partenaires.
- ✿ Des préoccupations concernant le RGPD, la sécurisation¹ et la récupération de données ont été exprimées. Les questions de sécurisation des données doivent toujours être considérées (localisation des serveurs, degré de sécurisation des données, anonymisation des données par code ou pseudo) quel que soit l'outil de cartographie utilisé.
- ✿ La question de l'intégration des outils de cartographie avec des outils déjà utilisés dans les établissements (ex : DUI) a été posée.

5. LES RETOURS D'EXPERIENCE

Nous remercions les personnes que la mission M.A.T.E.O. Dispositifs a sollicitées pour témoigner de leur démarche de transformation de leurs organisations pour fonctionner en Dispositif Intégré :

- ✿ Laetitia ALVAREZ et Romane BLAISE,
DITEP Les 4 fontaines, APAJH11 : laetitia.alvarez@apajh11.fr
- ✿ Aline BLANC, DITEP Château Sage, ASPE2A : aline.blanc@aspe2a.fr
- ✿ Olivier CALVET, DIME Centre Jean-Marie Larrieu : o.calvet@cjml.fr
- ✿ Corinne Garcia, DITEP Les Alicantes, ANER : cg@alicantes-itep.org
- ✿ Christophe FANGUIN, DIME les Oliviers (ADAGES) c.fanguin@adages.net

Des différentes interventions et réactions des participants des COMOP, nous pouvons retenir :

- ✿ Un appui sur un outil de cartographie quel qu'il soit, apparaît comme indispensable pour penser une organisation agissant sur un territoire,
 - ✿ Soit en organisant les services autour des lieux de vie des jeunes et de leurs attentes et besoins,
 - ✿ Soit pour développer les coopérations inter-institutionnelles et/ou de droit commun,
 - ✿ Ou pour repenser les lieux d'accueils, toutes modalités confondues.

¹ Les serveurs de cartogéovie sont en France, à Bordeaux, gérés par la société plop située à Bordeaux (www.plop.codes).

- ❖ Cet outil de cartographie a été utilisé à des moments très différents du processus de transformation de l'offre en vue d'un fonctionnement en Dispositif Intégré
- ❖ Il pourrait être intéressant que les Dispositifs s'associent pour élaborer des cartes communes dans le but de répondre au plus près des besoins identifiés des enfants et de leurs familles et de maintenir une offre adaptée.
- ❖ Fonctionner en Dispositif intégré exige de remettre en question le patrimoine immobilier
- ❖ Les enjeux financiers sont majeurs (patrimoine immobilier, dimension logistique)
- ❖ L'ensemble des professionnels doit être associé pour lancer la dynamique de projection dans un fonctionnement en Dispositif Intégré. Il s'agit d'assouplir le fonctionnement au niveau de la transversalité et du décloisonnement en interne

6. SUPPORTS ET RESSOURCES

6.1 Supports de présentation :

- ❖ [Fil rouge M.A.T.E.O. Dispositifs](#)
- ❖ [Présentation ARS](#)
- ❖ [Présentation Sébastien CARRIE](#)
- ❖ [Présentation Agnès KABANTCHENKO](#)

6.2 Autres ressources issues des échanges

- ❖ Transport : optiago/nomades : <https://www.optiago.fr/>
- ❖ Gogocarto : <https://gogocarto.fr/projects>
- ❖ Cartes Framacarte : <https://framacarte.org/abc/fr/>

La mission M.A.T.E.O. Dispositifs déposera sur le site internet, l'ensemble des cartes départementales élaborées à partir de la base FINESS pour indiquer la position des ESMS par public accueilli. Un tutoriel sera également mis à disposition sur le site.